

Date de dépôt : 6 juillet 2010

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour une maison de l'égalité à Carouge

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la P 1732 munie de 535 signatures et déposée en mars 2010 par *Espace Femmes International*. Présidée par M. Ivan Slatkine, la Commission des pétitions a auditionné le 14 juin 2010 l'association *Espace Femmes International*, et en date du 21 juin 2010, M. Pierre de Freudenreich, directeur à l'Office des bâtiments. Les procès-verbaux ont été fort scrupuleusement tenus par M. Christophe Vuilleumier.

1. Objet de cette pétition

L'Etat possède les locaux sis à Carouge, 2, rue de la Tannerie. Il s'agit d'un bâtiment principal (maison orange) et d'une annexe (maison bleue). L'Etat souhaite aujourd'hui occuper la maison orange pour y installer l'Office des Droits de l'Homme, créé en 2008. Cet Office compte quatre services que l'Etat entend regrouper en un même site pour des raisons évidentes de synergie. Or, ces locaux sont actuellement occupés, et ce depuis 1993, par le Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes, par des associations apparentées, ainsi que par des archives.

L'aménagement dans la maison orange par ce nouvel Office de l'Etat sans lien avec la cause des femmes brise cette unité, qui faisait de ces locaux une véritable Maison de l'Egalité. Les pétitionnaires déplorent cette perte d'identité par morcellement de l'espace ; elles revendiquent l'usage du bâtiment principal (maison orange), ainsi que celui de l'annexe (cf. annexe).

A ce propos, une interpellation urgence écrite (IUE 947 – A), à laquelle il a été répondu en date du 20 avril 2010 (cf. annexe), donne les explications détaillées des raisons de l'Etat.

2. Audition le 14 juin 2010 des représentantes de l'Association *Espace Femmes International*, M^{mes} Brigitte Berthouzoz, Rina Nessim et Annick Hislairé

M^{me} Berthouzoz représente le Deuxième Observatoire, qui est locataire du 2 bis rue de la Tannerie (maison bleue). Elle précise que des baux en règle sont signés pour ces locaux, ainsi que pour un bureau dans la maison principale et pour des locaux d'archives. Une synergie importante est ainsi possible grâce à la présence de services qui tendent tous vers un même but. L'Etat a demandé le départ de ces associations, qui se sont trouvées au pied du mur. Un des baux cependant court jusqu'en mai 2011.

M^{me} Nessim représente *Espace Femmes International*, une association qui fonctionne grâce au bénévolat. Le départ du SPPE (service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme), voulu par l'Etat pour y installer le CMP (centre médico-pédagogique rattaché à l'office médico-pédagogique du DIP), remet en question l'image de la cause des femmes ainsi que son influence, qui serait réduite ici à un petit sujet au sein d'une trop vaste thématique.

M^{me} Hislairé représente les Archives de la Vie Privée, fondées voici 7 ans. Son association comprend 55 membres qui cotisent. Si ces archives sont répertoriées dans une cave de la maison bleue et non pas avec les Archives de l'Etat, c'est que la responsable des archives de l'Etat ne s'est pas montrée intéressée. Mais ces documents sont importants en tant qu'ils relatent l'histoire et la mémoire des gens ordinaires. Témoins d'une lutte, ils doivent être préservés.

Bien que des discussions aient eu lieu et des tentatives de solutions aient été envisagées, la rapidité de la résiliation des baux n'a pas laissé le temps à ces associations de se retourner. Les pétitionnaires se disent prêtes à déménager, mais elles soulignent la difficulté de retrouver des locaux communs à des prix abordables. Elles craignent aussi pour l'unité, donc pour l'efficacité des divers combats menés en faveur des femmes.

3. Audition le 21 juin 2010 de M. Pierre de Freudenreich, directeur, direction de la gestion et de l'exploitation, Office des bâtiments

Pour des raisons de délais notamment, M. de Freudenreich affirme qu'il n'y avait pas d'autres possibilités que d'occuper des locaux qui appartiennent à l'Etat et dont les baux ont été résiliés dans les règles. Le CMP devra s'y installer dès la rentrée, et sur ce point il n'y a pas à revenir. Il comprend le problème de ces associations et travaille avec elles pour dégager une solution commune. Des négociations sont en cours, mais il est évidemment assez difficile de trouver un terrain d'entente entre le CMP et ces associations. Il mentionne toutefois qu'une issue semble se dessiner en ce qui concerne les archives.

Au fil du temps, des accords ont été passés pour installer une cafétéria, une salle de conférence dans les annexes, qui sont des aménagements aux baux originaux.

Le directeur précise qu'il faudra effectuer quelques travaux légers dans ces locaux pour permettre l'accueil de l'Office de l'Etat.

N.B. Concernant les baux, dans un **courriel du 6 juillet 2010**, qu'il m'envoie en réponse à mes questions, M. de Freudenreich précise ceci :

1. Un bail a été résilié concernant le 2ème observatoire (un bureau au RDC de la maison) ;

2. Deux baux concernant la mise à disposition d'une petite cafétéria, d'une salle de conférence et d'une photocopieuse ont également été résiliés. Ces équipements sont situés dans la maison.

Depuis mon audition, nous avons rencontré les protagonistes, et des solutions ont été trouvées et sont en voie de validation. Il s'agit notamment d'un bail pour les archives au sous-sol de la maison ce qui est compatible avec le CMP, puis des baux pour les associations dans l'annexe, la création d'une petite cafétéria dans l'annexe, la mise à disposition d'une photocopieuse et enfin la mise à disposition d'une salle de conférence hors du site.

4. Discussion

La Commission des pétitions a voulu séparer clairement le problème juridique (résiliation de bail) du problème politique (thème de l'Egalité). Elle comprend que l'expulsion de ces associations de la Maison de l'Egalité à Carouge peut préteriter leur combat et affaiblir leur image, mais cette pétition n'est pas de nature à préserver la lutte pour l'égalité. Le problème des archives, par ailleurs, inquiète parce qu'il serait dommageable de perdre tout un pan de la mémoire collective.

L'Etat est cependant en droit d'occuper ses propres bâtiments, les raisons ont été données dans la réponse à l'IUE susmentionnée et, puisque la résiliation des baux s'est faite dans les règles, l'aspect juridique est au centre du problème. Il est donc proposé de déposer cette pétition 1732 sur le bureau du Grand Conseil.

5. Vote de la commission

Dépôt de la P 1732 :

Pour : **9** (1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : **4** (2 S, 2 Ve)

Abst. : –

Annexe : IUE 947-A

Pétition (1732)

pour une maison de l'égalité à Carouge

Le déménagement imminent du SPPE (Service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes) menace les associations locataires du 2 rue de la Tannerie, non seulement en ce qui regarde leurs locaux mais aussi du point de vue de leurs activités.

En 1993, le Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes (devenu SPPE) emménageait à la rue de la Tannerie avec des associations défendant des buts similaires. Depuis, le service de l'Etat occupe le bâtiment principal et les associations locataires l'annexe (dite aussi maison Lénine). Toutefois, ces deux entités demeurent toujours intimement liées par l'utilisation des locaux et la collaboration sur des projets communs.

Ces dernières années, les associations se sont développées sur deux axes, la défense des droits des femmes et la lutte contre les inégalités, ainsi que la collecte et la valorisation d'archives citoyennes.

L'emménagement à la Tannerie d'un nouvel office de l'Etat sans lien avec la cause des femmes constitue une importante perte d'espace et de prestations. Plutôt que de rester à l'étroit après le départ du SPPE, nous revendiquons l'usage du bâtiment principal et de l'annexe pour des associations aux buts similaires.

Enfin, les associations concernées bénéficient depuis de nombreuses années d'un soutien de la Ville de Carouge et souhaitent rester dans ce quartier.

Le 2 rue de la Tannerie doit demeurer la maison de l'égalité !

N.B. 535 signatures
p.a Espace Femmes International
Rue de la Tannerie 2
1227 Carouge

Secrétariat du Grand Conseil**IUE 947-A***Date de dépôt : 29 avril 2010***Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M^{me} Elisabeth Chatelain :
Gardons la bleue et l'orange pour l'égalité !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 mars 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le Service pour la Promotion de l'égalité des droits entre homme et femme (SPPE) devrait déménager sous peu. Actuellement, il occupe la maison orange au 2, rue de la Tannerie, et, juste à côté, une annexe, la maison bleue, qui accueille différentes associations féminines. Une importante synergie existe entre les associations et le Service : partage de locaux, de documentation, d'archives, de matériel, et tous les échanges informels permettant de lutter contre les inégalités que connaissent encore et toujours de nombreuses femmes.

Le service qui devrait emménager dans cette maison orange n'est apparemment pas demandeur, mais devrait quitter ses propres locaux pour céder la place à un nouvel organisme. D'importantes et coûteuses transformations devraient être apportées à cette ancienne maison pour permettre de répondre aux besoins du service qui devrait s'y installer.

Si le SPPE doit quitter ses murs – ce qui n'est pas souhaité par les associations présentes – il se trouve que plusieurs autres associations féminines ont fait la demande de pouvoir louer ces locaux, en l'état, afin de maintenir cette maison en Maison de l'égalité.

En cette période, où nous assistons à des régressions concernant l'égalité entre homme et femme, il semble judicieux de permettre un regroupement d'associations luttant pour les droits des femmes, afin d'en améliorer la visibilité et l'efficacité, voire même l'efficience. De plus, une forte synergie s'est développée ces dernières années avec la Ville de Carouge, et il serait judicieux que cette collaboration se poursuive.

Ma question est la suivante :

Pour autant que le SPPE quitte ses locaux actuels, et, étant donné que le service qui devrait emménager au 2, rue de la Tannerie n'est pas demandeur, le Conseil d'Etat ne souhaite-t-il pas promouvoir le respect de l'égalité entre homme et femme en regroupant en ces lieux les différentes associations féminines prêtes à entrer dans ces lieux moyennant loyers ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'office des droits humains, créé en 2008, comporte quatre services, soit le service de la solidarité internationale, le bureau de l'intégration des étrangers, le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme et le bureau du délégué aux violences domestiques. Il a pour but, outre la prise en charge de la problématique générale du respect des droits humains, la création de synergies entre les quatre services qui lui sont rattachés.

La localisation des quatre services sur quatre sites différents ne facilite pas un bon déroulement des synergies attendues. Par conséquent, le Conseil d'Etat a décidé en septembre 2009 de regrouper cet office sur un seul site. Par opportunité récente, il a été proposé à l'office des droits humains de se regrouper dans des locaux communs. Par conséquent, le service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme quittera le bâtiment principal, sis 2, rue de la Tannerie, 1227 Carouge, dans le courant du printemps 2010.

Le bâtiment de la Tannerie, ainsi que son annexe appartiennent à l'Etat. Dès lors, il est dans l'intérêt de l'Etat de l'exploiter pour répondre aux besoins de ses propres départements. C'est dans cette perspective que le bâtiment principal a été proposé à l'office médico-pédagogique, pour y loger un centre médico-pédagogique. En effet, l'Etat est à la recherche de tels lieux pour plusieurs raisons :

- ce type d'objet, répondant aux critères de développement d'un centre médico-pédagogique, est extrêmement rare à Genève (villa avec jardin, à proximité des transports publics et d'un parc public) et l'Etat est confronté à une grande difficulté pour trouver ce type de locaux;
- le site se trouve dans une zone à la fois calme et centrale, à proximité de bâtiments scolaires, ce qui permet de renforcer les synergies et l'intégration des enfants;
- la maison nécessite des coûts de mise en état et d'adaptation tout à fait raisonnables;
- finalement, de par son caractère familial, elle est parfaitement adaptée pour accueillir des enfants.

Par conséquent, le Conseil d'Etat confirme la pertinence de regrouper l'office des droits humains sur un seul site et la mise à disposition du bâtiment principal, sis 2, rue de la Tannerie, 1227 Carouge, pour un centre médico-pédagogique.

Le Conseil d'Etat confirme, par ailleurs, sa volonté de promouvoir l'égalité entre homme et femme, en autorisant le cas échéant les associations à poursuivre leurs activités au sein du bâtiment annexe, pour autant que celles-ci soient compatibles avec ce qui précède.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP